



AVIS AUX MEMBRES

N° 2011 – 010

Le 7 janvier 2011

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Pengrowth Energy Trust (PGF.UN) Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que le plan d'arrangement en vertu duquel Pengrowth Energy Trust (« PGF ») se convertira de la fiducie de revenu actuelle en une société versant des dividendes est complété. Selon les modalités du plan d'arrangement, chaque unité de PGF sera échangée contre une action ordinaire de la nouvelle société qui se nommera « Pengrowth Corporation » et qui se négociera sous le symbole PGF.

Le retrait de la cote à la Bourse de Toronto des unités de PGF aura lieu à l'ouverture du marché le lundi 10 janvier 2011.

PENGROWTH ENERGY TRUST (PGF.UN)

CDCC - détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur unités de PGF seront rajustées comme suit :

- DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : **Le 10 janvier 2011**
- SYMBOLE DES OPTIONS : **Inchangé**
- NOMBRE DE CONTRATS : **Inchangé**
- MULTIPLICATEUR : **100**

